

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 29 juin 2022

Dégel du point d'indice dans la Fonction publique : une mesure nécessaire pour soutenir le pouvoir d'achat des agents publics

Le Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques Stanislas Guerini a annoncé, le 28 juin 2022, une revalorisation des salaires de 3,5 % pour l'indice des traitements de la fonction publique.

Pour France urbaine, réunissant les élus des grandes villes, agglomérations et métropoles, les mesures salariales dans la Fonction publique annoncées par le Gouvernement sont nécessaires pour soutenir le pouvoir d'achat des agents publics, après une période de gel prolongé du point d'indice qui a entraîné un décrochage et un tassement des rémunérations ces dernières années. L'association avait elle-même invoqué des mesures de dégel du point d'indice à court terme dans son adresse aux candidats à l'élection présidentielle, publiée le 8 mars 2022.

« Nous sommes attachés à l'unicité de la Fonction publique au nom de l'égalité entre agents publics et de la mobilité entre versants. Nous sommes satisfaits que l'hypothèse d'une décorrélation du point d'indice pour le versant territorial ne soit pas à l'ordre du jour » a indiqué Emmanuelle Rousset, co-présidente de la commission « Fonction publique territoriale » de France urbaine et Vice-présidente de Rennes Métropole.

Alors que les perspectives d'évolution de l'équilibre global entre les charges et les ressources des collectivités sont préoccupantes, dans un contexte économique dégradé, les mesures salariales annoncées sont indissociables de la nécessité d'une approche globale des relations avec l'Etat, fondée sur la confiance et le dialogue, qui devra notamment garantir aux collectivités territoriales les ressources propres à leur permettre d'assumer pleinement leurs responsabilités, en particulier face aux enjeux de transition.

En tant que principaux employeurs de la Fonction publique territoriale, **les grandes villes, agglomérations et métropoles entendent rappeler la nécessité, au-delà des mesures salariales, de bâtir une politique globale et ambitieuse en matière d'attractivité de la Fonction publique territoriale**, qui constitue aujourd'hui un défi majeur pour le service public apporté aux Françaises et aux Français.

Si cette politique dépasse la seule question des salaires, **elle appellera notamment une rénovation du système de rémunérations et de carrières, à laquelle France urbaine est pleinement disposée à travailler avec le Gouvernement**, comme elle l'a déjà eu l'occasion d'en témoigner à l'occasion de la contribution qu'elle a remise au Gouvernement, dans le cadre des travaux de la conférence sur les perspectives salariales de la fonction publique. Il s'agit, de manière collective et concertée, de converger vers un système qui soit davantage au rendez-vous des enjeux d'attractivité, d'égalité professionnelle, de reconnaissance et de progression de carrière des agents territoriaux.

Contact presse :

Benoit CORMIER

b.cormier@franceurbaine.org

06 40 86 45 38